



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
 - VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
 - VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 - VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
 - VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
 - VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 7 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Sciences de la Vie et de la Terre, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Stéphane MAURY Professeur des Universités

Vice-Présidente du jury :

- Mme Sylvia BOURGET Professeure agrégée

Membres du jury :

- M. Jean-Pierre Gomez
- M. Adrien FLAVIGNY

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 01/12/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Sciences de la Vie et de la Terre**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Adrien FLAVIGNY Professeur agrégé

Vice-Président du jury :

- M. Jean-Pierre GOMEZ Maitre de Conférences

Membres du jury :

- M. Stéphane MAURY Professeur des Universités
- Mme Sylvia BOURGET Professeure agrégée

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 01/12/2025

Eric BLOND